



Compte-rendu CT du 20 juin 2018 **(en présentiel à Périgny)**

Direction : Monsieur Richard Decottignies, Directeur - Monsieur Hervé Vanoverschelde, Secrétaire Général - Madame Laëtitiya Tiratay-Thibaut, Cheffe du Département RH - Madame Éloïse Petit, Cheffe de cabinet - Monsieur Grégory Caunac, adjoint chef DRH - Madame Sandra Guezille, département RH.

Représentants du personnel :

UNSA/CFDT : Monsieur Jacques Langlois, Madame Sylvie Toudic, Monsieur Pascal Dupontreué, Madame Valérie Julou, Madame Maïté Lessirard, Monsieur Alain Folin (titulaires).
Madame Magali Bargain (suppléante).

CGT/FSU : Madame Nelly Combes-Besnard, Monsieur Olivier Droff, Madame Claudine Panos-Sanchez, Madame Sophie Henné (titulaires).
Monsieur Christian Candalh, Madame Christine Le Roux (suppléants)

Secrétaire de séance : Grégory CAUNAC (Adjoint chef DRH)

Adjoint secrétaire de séance : Olivier DROFF CGT/FSU

Début de séance : 09h00

DPAMOM :

En préambule, l'UNSA a demandé des précisions sur la mise en place du Département du Pilotage et de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Métier (DPAMOM). Ce nouveau département sera mis en place le 1er juillet 2018. Lors du précédent CT, les représentants UNSA s'étaient abstenus au moment du vote pour notamment un manque de précisions sur les modalités d'affectations des agents et le manque de clarté dans la présentation effectuée. La Direction assure avoir tenu compte des réserves et des observations faites au précédent CT. Un bilan de la mise en place du DPAMOM sera fait en novembre 2018 lors du prochain CT.

Réorganisation de la sous-direction des affaires juridiques (SDAJ) :

Il s'agit d'une réorganisation managériale avec la suppression des fonctions d'adjoints aux chefs des deux départements (ces fonctions ne sont plus occupées depuis le 3 juillet 2015). Et la création d'une fonction d'adjoint à la sous-directrice des affaires juridiques. Cette fonction étant rattachée au poste de chef de département des études juridiques. Cette réorganisation prendra effet au 1er juillet 2018 avec un effectif de 15 ETPT.

Vote :

UNSA/CFDT : pour 6

CGT/FSU : abstention : 4

Réorganisation de la sous-direction des systèmes d'information (SDSI) :

Il s'agit d'un renforcement du pilotage opérationnel de la SDSI avec la création d'un deuxième poste d'adjoint au sous-directeur en charge du pilotage des moyens. Un recrutement va être opéré. Cet ajustement dans l'organisation de la SDSI prendra effet au 1er septembre 2018 avec un effectif de 28 - 29 ETPT (hors prestataires extérieurs).

Vote :

UNSA/CFDT : pour 6

CGT/FSU : abstention : 4

Réorganisation de l'Agence Comptable (AC) :

Après un constat sur l'organisation actuelle des missions :

- un management peu impliqué dans l'accompagnement des équipes et dans les projets de l'ENIM ;
- une absence de transparence dans l'organisation ;
- une organisation non conforme à l'organigramme.

La nouvelle organisation permettra un renforcement et une sécurisation du pilotage avec la nomination d'un second fondé de pouvoir et avec un pilotage unifié des contrôles maladie puis la création à terme d'un département gestion des créances. L'objectif COG prévoit la réduction des effectifs à 30 ETPT. Cette nouvelle organisation prendra effet au 1er septembre 2018.

Vote :

UNSA/CFDT : pour 6 avec des réserves sur les nouveaux outils et applications informatiques ainsi qu'une meilleure compréhension sur la mise en œuvre des contrôles des archives. Dans l'attente d'un plan d'archivage ENIM.

CGT/FSU : contre : 4

Prime d'intéressement collectif 2018-2020 (PIC) :

Le nouvel indicateur sur les ressources humaines «taux d'accès à la formation» remplace l'indicateur de développement durable « volume de papier par ETP ». Le montant de la prime est au maximum de 600 euros bruts par an et par agent.

PROCESSUS	INDICATEURS	Réalisé	Cible	Cible	Cible	PONDERATION
		2017	2018	2019	2020	
Maladie	Taux d'appels aboutis PFS	94,7%	94%	96%	96%	20%
Maladie	Délai moyen de paiement des FSE (sécurisées et dégradées) (en jours)	3,32	3,6	3,5	3,4	15%
Maladie	Délai moyen de règlement de la 1ère IJ en MHN (en jours)	29,5	28	27,5	27	15%
Retraite	Pourcentage d'attribution de droits propre mis en paiement dans le délai requis	98,1%	97%	97,50%	98%	10%
Retraite	Pourcentage d'attributions des droits dérivés mis en paiement dans le délai requis	96,8%	97%	97,50%	98%	10%
Performance économique	Taux de recouvrement des cotisations et contributions sociales sur exercice antérieur*	99,3%	98,5%	98,5%	99%	20%
Ressources Humaines	Taux d'accès à la formation	60%	60%	62%	64%	10%

*Métropole uniquement

Vote :

UNSA/CFDT : pour 6

CGT/FSU : abstention : 4

Politique de recrutement :

En 2018 (les recrutements sont en cours), l'Enim fera appel à la liste complémentaire des recrutements sans concours 2017 pour pourvoir quelques postes à Lorient et St Malo. Un chiffre de 7 recrutements est évoqué (2 à Lorient et 5 à St Malo).

L'inscription de l'Enim au décret-liste des établissements pouvant recruter en CDI directement est en cours pour 2018 avec élaboration d'une liste de postes bien ciblés.

Elections professionnelles 2018 :

En décembre 2018 se tiendront les élections professionnelles pour le CT Enim, le CT ministériel et les différentes CAP ainsi que la CCP pour les contractuels de l'établissement. Les votes se feront par correspondance (courriers).

Les listes pour le CT Enim comporteront 7 titulaires et 7 suppléants avec une parité proportionnelle aux effectifs Enim, soit 30% d'hommes et 70% de femmes.

Les listes pour la CCP Enim comporteront 2 titulaires et 2 suppléants avec une répartition de 45% d'hommes et 55% de femmes.

Questions diverses :

Possibilité de tickets restaurants évoqué avec le Directeur, à la place des conventions avec des restaurants qui sont difficiles à mettre en œuvre.

Mutuelle complémentaire: le Directeur évoque la possibilité d'un contrat collectif (suite appel d'offre) qui repose sur des milliers de personnes plutôt qu'un référencement qui concerne 350 agents. Ce qui permettrait de diluer le risque. Cependant cette étude ne pourra pas se faire avant 2022 car le référencement avec HFP a été prévu pour une durée de 7 ans.

Fin de séance à 17h00.

Points abordés lors du CHS-CT du 19 juin 2017:

L'UNSA avait demandé des précisions sur la prise en charge d'un accident de mission lors du précédent CHS-CT.

Il est absolument indispensable d'avoir établi son ordre de mission. Celui-ci doit être signé par l'agent et par le service DAMGI. L'agent en mission est pris en charge en accident de travail pour tout accident survenu pendant sa mission professionnelle et pendant ses temps de trajets, de repas et de nuitée sous réserve d'être sur l'itinéraire direct entre le lieu de mission et l'hôtel ou la résidence administrative de l'agent.

Nota : l'agent titulaire n'a pas de délai pour déclarer un accident de mission.

Les représentants UNSA demandent une actualisation du règlement intérieur ; notamment pour une meilleure prise en compte des récupérations accordées lors des déplacements professionnels des agents en mission.

Un groupe de travail va être mis en place en septembre pour revoir le RI qui n'a pas été revu depuis 2016, celui-ci sera réactualisé avec la prise en compte du télétravail mis en place.

L'UNSA a demandé une étude complète du mobilier de bureau au CPA Paimpol. Depuis la mise en œuvre des processus de GED en amont, les agents ont fait remonter des difficultés liées au travail sur écran (fatigue oculaire, écrans mal adaptés, mal positionnés du fait du manque de profondeur des bureaux...).

Le service DAMGI a bien pris en compte cette demande, le SG ainsi que le Directeur sont tout à fait conscients et ont donné leur accord sur cette démarche. Olivier Brugère du service DAMGI ayant suivi une formation "ergonomie des postes de travail" viendra rencontrer les agents et proposer des solutions suivant le positionnement et l'ergonomie des bureaux existants.

Le médecin de prévention a repris son activité au 1er mars 2018 ; toutefois celui-ci ne se déplacera plus sur les sites comme auparavant. L'UNSA demande quelles sont les modalités pour un agent souhaitant avoir un rendez-vous avec le médecin de prévention ?

Deux possibilités existent : soit prise de RDV par le biais de l'APRH, soit prise de RDV directement **par mail** adressé au médecin de prévention.